

Appel à sélection d'un auditeur externe

**« Repenser emploi et insertion sociale des jeunes méditerranéens à travers le développement durable, RESMYLE- A_A.3.1_0329 » -
IEV CTFMED 2014-2020**

Date limite de remise des offres

Vendredi 15 mai 2020 à 16 heures

Coopérative d'Activités et d'Emploi – CDE Petra Patrimonia

83, Canebière

13 001 Marseille

Tél : +33 620 42 47 13

Contacts : guary.matthieu@cde-petrapatrimonia.com / marina.petrapatrimonia@gmail.com

1. Contexte et objet de l'appel à sélection

1.1 Contexte

CDE Petra Patrimonia est chef de file du projet REMSYLE, projet financé dans le cadre du programme ENI CBC MED avec un budget de 2 197 247 euros (co-financement européen de 1 977 522€). Le projet vise à renforcer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes méditerranéens à travers le développement durable.

Les partenaires du projet sont :

- LP. CDE Petra Patrimonia (France - chef de file)
- PP1. Consorzio Formazione Lavoro e Cooperazione Società Cooperativa – CFLC (Italie)
- PP2. AMESCI (Italie)
- PP3. Union APARE-CME (France)
- PP4. Association de Développement Rural – ADR (Liban)
- PP5. Association d'Éducation Relative à l'Environnement Hammamet – AERE (Tunisie)
- PP6. Jeune Chambre Internationale – JCI (Tunisie)
- PP7. Institut de Sciences et Technologies de l'Environnement – ISSTE (Tunisie)
- PP8. Jordan University of Technology – JUST (Jordan)

1.2 Objet de l'appel

Conformément à la procédure définie par le programme ENI CBC MED, CDE Petra Patrimonia recherche un auditeur externe pour ce projet.

Ci-après les exigences et spécificités de l'appel :

- Contractant : CDE Petra Patrimonia
- Catégorie: Services d'audit de sous-traitance externe dans le cadre du projet RESMYLE
- La langue de travail du projet est le français et l'anglais. La connaissance des deux langues est requise
- Les services d'audit seront fournis tout au long de la période du projet, c'est-à-dire la période complète d'exécution et de certification du projet, et pas seulement la période de mise en œuvre du projet. Cela signifie qu'il comprend le processus complet de vérification des dépenses et des recettes pour le rapport final dont la date limite de soumission à l'autorité de gestion est de trois mois après la fin de la période de rapport.
- CDE Petra Patrimonia étant chef de file du projet, la mission prévoit les missions d'audit de ses dépenses, conformément au cahier des charges ci-joint, mais également la réalisation d'un rapport compilant l'ensemble des rapports d'audits des partenaires du projet. Ces modalités sont précisées dans le cahier des charges en annexe.

- La langue du contrat et de toutes les communications écrites, y compris les rapports, entre l'auditeur et CDE Petra Patrimonia doit être le français.
- L'auditeur doit exécuter les tâches qui lui sont assignées conformément aux procédures et modèles annexés au présent appel et énumérés ci-dessous, ou toute mise à jour publiée par l'autorité de gestion ou le secrétariat technique conjoint :
 - **Annexe 1: description de la procédure d'évaluation et de vérification des recettes;**
 - **Annexe 2: check-list de contrôle;**
 - **Annexe 3a: modèle de rapport individuel**
 - **Annexe 3b: modèle de rapport consolidé**
 - **Annexe 4: modèle de liste de résultats;**
 - **Annexe 5: modèle de rapport sur les fraudes suspectées et / ou établies.**
 - **Modèle de contrat d'audit**

2. Informations sur le projet

2.1 – Montant du projet

Le montant global du budget du projet est de 2 197 247 €.

La part gérée par CDE Petra Patrimonia est de 379 732,50 € répartis comme suit :

Rubrique	Montant en €
Coûts préparatoires	580,00
Ressources Humaines	172 100,00
Voyages	51 870,00
Infrastructures	0,00
Equipements et fournitures	8 000,00
Service sous-traités	113 100,00
Autres	16 000,00
Coûts administratifs	18 082,50
TOTAL	379 732,50

2.2 – Durée du projet

Durée du projet : 3 ans (36 mois)

Date de démarrage : 31/08/2019

Date de fin d'activités : 30/08/2022

2.3 – Personnels affectés au projet

Nombre de salariés permanents affectés à la coordination/ la communication du projet : 3.

Nombre de salariés permanents affectés aux réalisations des activités (hors coordination/communication) : 3

La méthode choisie concernant le calcul des frais de personnel est le coût réel chargé, fondé sur un suivi journalier selon des fiches de temps.

2.4 - Reporting financier

Pour le Programme IEV CT MED dont dépend le projet Resmyle, le nombre de remontées de dépenses annuelles est fixé à une par an. Le projet durant 3 ans, 3 rapports financiers seront à traiter dans le cadre de la tranche ferme. Le chef de file doit remettre les rapports financiers et le rapport d'audit consolidé à l'autorité de gestion au plus tard 3 mois après la date d'achèvement de la période annuelle, soit les 30/11/2020, 30/11/2021 et 30/11/2022.

3. DESCRIPTION DE LA MISSION

L'objet de la mission est la réalisation de l'audit financier du projet Resmyle selon les conditions énoncées plus haut et détaillées dans les annexes énumérées au § 1.2. Cette mission d'audit sera effective jusqu'au 30/11/2022 (3 mois après la fin de l'exécution du projet).

La mission d'audit prend effet dès notification du marché par CDE Petra Patrimonia. Elle s'achève en principe le 30 novembre 2022 après remise du rapport final.

En cas de prolongation des activités souhaitée par le comité de pilotage du projet et accordée par l'Autorité de Gestion du programme, la mission fera l'objet d'une prorogation par avenant.

Le simple prolongement calendaire de la mission ne donnera pas lieu à une modification du montant du contrat.

La mission d'audit s'exercera en coopération avec le coordinateur du projet et l'équipe en charge de la gestion administrative et financière du projet :

- Matthieu Guary / Marina Berhault – Mise en œuvre du projet
- Crécy Bettoni – Gestion financière

Délai de la réalisation

Le délai de réalisation de la mission est fixé entre 15 jours et 2 mois à compter de la fin de la période de référence soit :

- Pour le premier rapport entre le 14/09/20 et le 30/10/20
- Pour le second rapport entre le 14/09/21 et le 30/10/21
- Pour le rapport final entre le 14/09/2022 et le 30/10/22

4. CONDITIONS DE REMISE DE L'OFFRE

Les prestataires souhaitant faire acte de candidature pour la présente consultation d'audit externe doivent présenter leur offre par courrier électronique avec accusé de réception. Les propositions devront comprendre une offre tarifaire en détaillant :

4.1 – Tranche ferme du contrat

- Coût unitaire par rapport annuel ;
- Coût unitaire pour le contrôle sur place intervenant systématiquement une fois au cours de la période d'éligibilité du projet. Le contrôle sur place portera alors sur l'ensemble des dépenses du projet.
- L'exécution de toutes les autres tâches du cahier des charges en annexe 1.

4.2 – Tranche conditionnelle du contrat

- Coût unitaire pour assister aux audits d'opérations, aux audits des autres instances de contrôle nationales et européennes. Il est à noter que ces contrôles et ces prestations peuvent intervenir cinq ans après le dernier paiement de la Commission européenne au programme.

Nb : les prix unitaires incluent les frais de déplacement notamment liés aux formations de contrôles et réunions de suivi ainsi que les éventuels plans de reprise liés au contrôle de premier niveau. Aucune facturation hors contrat ne pourra être demandée.

Aucun format n'est imposé mais les offres devront faire apparaître les coûts de manière claire et associer un calendrier de réalisation compatible avec les délais présentés au point 3.1.

3.3 – Clauses spécifiques

En cas de retrait par l'Autorité Nationale de l'habilitation accordée au cabinet d'auditeurs, la rupture de la contractualisation et l'arrêt de la facturation prendra effet instantanément et sans frais à la charge de CDE Petra Patrimonia.

En cas de modification de plus de 10 % du montant initial du marché passé avec le cabinet habilité, suite à une prolongation du projet ou modification en cours de projet du nombre de déclarations par an, une nouvelle mise en concurrence est prévue.

3.4 - Conditions de mise en concurrence et sélection du prestataire

En accord avec l'Autorité nationale du programme, le choix de cabinet de contrôleur se portera obligatoirement sur le moins disant, pour l'entièreté de l'offre (tranche ferme et conditionnelle).

Conformément à l'article 32 du règlement 897/2014 (UE), l'auditeur doit faire partie de la liste des auditeurs sélectionnés par la Région Sud.



3.5 – Délai de remise de la réponse

Les propositions devront être envoyées **avant le 15 mai 2020 à 16h** :

Par courrier électronique avec accusé de réception à Matthieu Guary et Marina Berhault aux adresses email indiquées en tête du présent document en indiquant l'objet de la consultation.

Pour toute question relative à la mission, la personne de contact est M. Matthieu GUARY – guary.matthieu@cde-petrapatrimonia.com